



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 26 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 10

Etaient Présents : Messieurs Jean-Claude BERNAY, François BRIANDET, Didier DAINÉ, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie CHORIN-SAVILL, Frédérique STEAD, Albana WANNER.

Etaient Absents excusés : Monsieur Guy ATSE (pouvoir à Monsieur François BRIANDET)

Etait Absent : Monsieur Alain KUTOS

Secrétaire de séance : Madame Marta BEILIN

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, ce besoin étant de garantir le bon fonctionnement du service de restauration scolaire et de l'entretien qui y est lié mais aussi de soutenir l'équipe dans le cadre de la reprise d'activité d'un agent titulaire suite à une absence de 14 mois.

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à 9 voix pour,
1 abstention ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (maximum pendant une même période de 18 mois) à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent à 18 h/semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Secrétaire de Séance
Marta BEILIN



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN-SAVILL

